

PERSONNEL

TITRES RESTAURANT

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Depuis le 1^{er} octobre 1994, le personnel du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre bénéficie de titres restaurant pour lesquels la prise en charge de l'employeur s'élevait à 60 % pour certains agents uniquement (indice majoré \leq 317) et à 50% pour les autres.

Depuis cette date, aucune délibération n'a été prise à ce sujet, or, en même temps, la rémunération a évolué.

Afin d'éviter un différentiel et par souci d'équité, il est proposé aux membres du Comité Syndical de fixer la participation financière de l'employeur à hauteur de 60 % pour tous les agents du S.I.D.F à compter du 1^{er} novembre 2019.

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Autorise à signer toute pièce à intervenir,
- La dépense sera imputée à l'article 6188 du budget.

ADOPTE

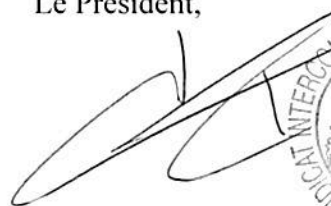

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **08 OCT. 2019**

Fait à Dunkerque, le 03 octobre 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE

République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

ASSISTAIT A LA REUNION :

Suppléants : Régis VANDAMME